

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS

### Gagnez 2 loveuses en vous inscrivant à une newsletter Immonot

#### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société Notariat Services, SA dont le siège est 13, rue du bois vert 19230 Pompadour, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brive sous le numéro 676 720 212 représentée par son directeur Général en exercice, Monsieur François-Xavier Duny.

Décide d'organiser un jeu concours sans obligation d'achat du 2 mai au 2 juillet 2017.

#### ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Ce jeu concours est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans au moment de la participation, à l'exclusion des salariés et représentants de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille (conjoint ou conjointe).

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même code postal) pendant toute la durée du jeu. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

Le jeu concours débute le 2 mai et prend fin le 2 juillet à minuit.

#### ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Pour participer au jeu concours, le participant devra s'inscrire à une newsletter Immonot via le formulaire d'inscription sur le site Immonot.com.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée c'est à dire : Nom, prénom, adresse email et code postal.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisateur » sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

#### ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort aura lieu parmi les inscriptions déclarées valables, reçus au plus tard le 2 juillet 2017 à minuit.

Il sera pratiqué à 2 tirages au sort pour déterminer le gagnant des périodes du 2 mai 2017 au 2 juin 2017 minuit, et du 2 juin 2017 au 2 juillet 2017 minuit.

Les 2 gagnants seront tirés au sort parmi toutes les personnes ayant remplies dans son intégralité le formulaire d'inscription. En cas de formulaire incomplets ou inexacts un nouveau bénéficiaire sera tiré au sort.

Ce tirage au sort s'effectuera au sein du siège de la société Notariat Services après la date du 2 juillet 2017 et au plus tard le 31 décembre 2017. Le gagnant sera informé des résultats par mail dans un délai de 30 jours à compter du tirage à sort. Tout lot non réclamé dans le délai de deux mois après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et comme restant propriété de la société organisatrice.

Il sera demandé au gagnant de justifier de son identité.

## **ARTICLE 5 : DOTATION DU CONCOURS**

Ce jeu est doté de la façon suivante pour l'ensemble de la durée du jeu.

Chaque mois, 2 loveuses sont à gagner par tirage au sort parmi tous les abonnés à la newsletter, sur la période.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange ou toutes autres contreparties de quelque nature que ce soit.

## **ARTICLE 6 : ANNONCES DES GAGNANTS**

Les gagnants sont prévenus par mail. Notariat Services se réserve le droit d'annoncer les résultats du tirage au sort, en indiquant le nom prénom et département des gagnants, sur son site web et/ou ses réseaux sociaux.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ**

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu.

## **ARTICLE 8 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant à un droit d'accès de rectification ou de radiation des informations le concernant en nous contactant à [info@immonot.com](mailto:info@immonot.com) ou 05 55 73 80 00

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu concours implique pour les participants l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Pendant la durée du jeu concours, ce règlement pourra être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante Notariat Services – 13 rue du bois vert – 19230 Pompadour ou par email : [jeuconcours@immonot.com](mailto:jeuconcours@immonot.com)

Il ne sera répondu par les organisateurs à aucune demande téléphonique concernant le présent jeu-concours.

Pompadour le 26 avril 2017